

الإسلام
الدين
الوحيد

Commentaire [Tafsir] du Hadîth sur les démons [Shayatine] qui sont enchaînés durant le mois du Ramadan.

Par Sheik-ul-Islam Ibn Taymiyya

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Le Hadîth :

Le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : « **Lorsque arrive le mois de Ramadan, les portes du Paradis sont ouvertes et celles de l'enfer fermées, tandis que les chayatinnes (démons) sont enchaînées.** » [Rapporté par Al-Bukhari et Muslim]

Le commentaire du Hadîth :

Ibn Taymiyya -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

Il est bien connu que le texte et le consensus établissent l'interdiction à la personne prenante part au jeûne de manger, et de boire et d'avoir des relations sexuelles. Il est authentiquement rapporté que le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : « **Le diable court et circule dans le fils d'Adam comme le sang y court et y circule.** » [Rapporté par Al-Bukhari et Muslim]

Sans aucun doute, le sang est produit en mangeant et en buvant; ainsi quand on mange ou boit, les conduits de Satan (les veines) s'élargissent. Donc il est dit : « **resserrez les conduits par la faim.** »

Certains disent que c'est une narration (du Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-).

De la même façon que le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : « **Lorsque arrive le mois de Ramadan, les portes du Paradis sont ouvertes et celles de l'enfer fermées, tandis que les Shayatines (démons) sont enchaînées.** » [Rapporté par Al-Bukhari et Muslim]

Si ces conduits ont été contraints et les cœurs se sont précipités pour faire les bonnes actions par lesquelles les portes de Paradis sont ouvertes et abstenu de mauvais actes alors les diables sont enchaînés, donc leurs effets diminuent en raison de l'enchaînement. Ils seront incapables de faire ce qu'ils ont l'habitude de faire dans les autres mois que celui du Ramadhan.

Le Messager d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- n'a pas dit qu'ils seraient tués ou qu'ils allés mourir. Il a dit : « **Enchaîné** ». Le diable enchaîné peut causer un certain mal, mais son mal durant le mois de Ramadhan est plus faible que dans les autres mois. Cela dépend de la perfection du jeûne.

Ainsi, celui dont le jeûne est parfait repousse le diable mieux que celui dont le jeûne est imparfait. C'est la sagesse derrière l'interdiction pour la personne prenant part au jeûne de manger et de boire. La décision est stable seulement sur ce qui est en accord avec cela.

Source : Haqiqatou-Siyam.